



BULLETIN D'INFORMATION 2017 - N° 9 du 04/05/2017

Contrat prévoyance CIPREV

Pour les Adhérents ayant contracté auprès de la CIPREV pour la prévoyance, vous avez dû recevoir une lettre de résiliation de la CIPREV vous confirmant la reprise de votre contrat d'assurance par APICIL Prévoyance.

Cette résiliation prend effet au 30/06/2017 et la reprise par APICIL Prévoyance se fera à compter du 01/07/2017 dans les mêmes conditions de cotisations et de garanties que celles antérieurement conclues avec CIPREV.

Vous trouverez ci-joint la copie de la lettre recommandée de la CS3D dans laquelle les garanties sérieuses de reprise étaient exigées.

APICIL Prévoyance s'est engagé à reprendre ces garanties et c'est pourquoi la CS3D a choisi de labelliser cette institution de prévoyance.

P.J. : lettre recommandée AR contrat Prévoyance Branche 3D

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info